

Agence Clermont Ferrand

52 avenue Julien 63038 Clermont Ferrand Cedex 1

T +33 (0)4 73 91 52 38 F +33 (0)4 73 92 01 42

RESIDENCE MARIVAUX GRAND PARC 19 à 23 BIS RUE MARIVAUX / 18 RUE NEUFS SOLEILS 63000 CLERMONT-FERRAND

REUNION DU 13/10/2017

PRESENTS: M. VINCENT, Mme THEVENOT, Mme LEFORT, M. MICHON, M. BOUILLOT, Mme JAMET

EXCUSES: M. GENESTE, M. TIXIER, M. LAVET, M. ASTIER, Mme DEBOST (SCI CHAMARA)

CABINET AUVERJURIS: Maître VAGNE

SYNDIC: M. KAÏS

Excusés: M. SAINT-GERAND

PROCEDURE MGP : SYNTHESE DU JUGEMENT SUITE AU DELIBERE DU 29/09/2017

Maître VAGNE présente et commente le contenu du jugement.

Maître VAGNE répond aux différentes questions posées par les copropriétaires présents. Un courriel sera adressé à Maître VAGNE au sujet de différents points à approfondir notamment le quid de la TVA non retenu par la juge.

Maître VAGNE précise à M. KAÏS que le montant de l'indemnité peut être utilisés pour différents travaux.

La question se pose de savoir s'il faut faire appel ou pas de la décision du Tribunal et sur quels points.

Pour ce faire, une réunion du CS aura lieu le vendredi 20/10/2017 à 14h30 dans les locaux du syndic NEXITY pour recenser les points non acceptés par le Tribunal et qu'il serait nécessaire de revoir si la copropriété faisait appel du jugement.

Pour information et pour avis, les membres du CS présents ne souhaiteraient pas faire appel de la décision du Tribunal.

En ce qui concerne la décision de faire appel ou pas de la décision du Tribunal, une AG Spéciale sera convoquée le mardi 07/11/2017 à 16h00 dans la Salle Polyvalente au Corum St-Jean.

M. KAÏS remet un tableau de synthèse du jugement aux copropriétaires présents ainsi qu'un tableau récapitulatif des frais engendrés depuis le début de la procédure.

Fait à Clermont-Ferrand, le 24/10/2017

LE SYNDIC

M KAIS